



LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,
Madame, Monsieur,

Ces dernières semaines, des attentats sont à nouveau survenus dans différents pays. Nos pensées les plus solidaires vont bien entendu aux victimes et à leurs proches.

Depuis le dernier bulletin, et comme en 2015, deux réunions publiques se sont tenues courant mars. La première a permis de présenter le bilan de l'année écoulée et les orientations retenues pour 2016. La seconde, plus spécifique, avec la présence du vice-président chargé de l'urbanisme à la CALB, avait pour sujet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.). Sur ce même thème, une nouvelle réunion publique est programmée fin octobre pour laquelle vous serez informé de la date et du lieu, ceux-ci n'étant pas encore définis.

L'aménagement de la place de la Mairie est quasiment terminé. La construction des logements prévus sur le chef-lieu, face à

la mairie, devrait commencer d'ici la fin de l'année. Ils vont venir compléter ceux du Clos du Château dont la livraison est prévue prochainement.

Avec d'autres projets en cours de réalisation ou qui le seront dans un futur proche, la population de la commune va s'accroître. Une réflexion va être menée dans les mois à venir quant à l'évolution de nos services publics. Comme indicateur, nous savons déjà que l'école primaire bénéficiera de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre 2016.

La réhabilitation de la salle polyvalente, dont les travaux devaient débiter au dernier trimestre 2016, se dérouleront finalement sur l'année 2017. La salle fermera donc ses portes à la fin de cette année. Cette obligation de rénovation entraîne bien évidemment l'impossibilité de la mettre à disposition, tant à des particuliers qui la louent, qu'aux associations communales

pour leurs diverses manifestations.

S'agissant du nouveau schéma territorial, les travaux concernant la fusion obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget avec la Communauté de Communes de Chautagne et celle du Canton d'Albens continuent d'avancer. Cette fusion sera effective au 1er janvier 2017, Drumettaz Clarafond sera alors intégrée dans une intercommunalité à 28 communes.

A cette même date, la compétence «eau potable» sera transférée à l'échelle intercommunale. Aucune décision définitive n'est encore prise quant au mode de gestion qui sera adopté à moyen et long terme. Si chaque commune a sa préférence, les objectifs sont communs : l'harmonisation du prix de l'eau sur le périmètre intercommunal, sa maîtrise, et la qualité du service dans les années futures.

Bonne lecture, bonne rentrée à toutes et tous.

Nicolas JACQUIER

Mairie de DRUMETTAZ CLARAFOND

102 route du chef-lieu - 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

Tel : 04 79 63 64 00 – Fax : 04 79 63 64 01

www.drumettaz-clarafond.com - drumettaz.mairie@wanadoo.fr

28 JUIN : RÉUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE



La gendarmerie est venue présenter le dispositif, inscrit dans la lutte contre la délinquance, essentiellement basé sur le partenariat entre différents acteurs locaux : la mairie, les habitants, la préfecture et la gendarmerie.

OBJECTIF :

- accroître l'efficacité de la prévention de proximité
- améliorer la réactivité des forces de sécurité
- augmenter le sentiment de sécurité de la population
- renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier et les acteurs de la sécurité



La participation citoyenne repose sur l'implication d'habitants de la commune, appelés référents.

Rôle du référent :

- Contribuer à la vigilance collective à l'égard des comportements et événements suspects,
- Diffuser l'information vers les habitants de leur quartier,
- Informer la gendarmerie dès qu'il constate quelque chose d'inhabituel sur des faits et non sur des personnes,
- Observer : il n'a pas le rôle de surveillant ni de patrouilleur,
- Réceptionner les informations de la gendarmerie sur les faits détectés et les transmettre éventuellement aux habitants de son quartier.

Ce dispositif est gratuit pour la commune.

Les habitants souhaitant plus d'informations ou devenir référents doivent transmettre leurs coordonnées à la mairie de Drumettaz Clarafond sur l'adresse mail drumettaz.mairie@wanadoo.fr

LES TRAVAUX

- Un **périmètre de protection de captage des sources** est obligatoire pour le réseau d'eau potable afin d'assurer la préservation de la ressource et de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles.

3 niveaux de protection :

- **Immédiate** (autour du réservoir clôturé) toutes activités interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage
- **Rapprochée** (secteur plus vaste) en général quelques hectares où toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution sont interdites ou soumises à prescription particulière.
- **Eloignée** (facultative) si risque de pollutions importantes



La protection immédiate

Réservoir de Sillien
Périmètre immédiat
du captage environ
22 000m²



La protection rapprochée

Travaux réalisés : Sécurisation de la source, installation d'une clôture et d'un portail, déviation du chemin de Longeray.
Coût : 83 286.50€ - Entreprise Millet.

La répartition financière est identique à la répartition des eaux de la source du Sillien, c'est-à-dire 1/3 pour notre commune et 2/3 pour la commune de Viviers du Lac.
Capacité du réservoir Sillien : 1400m³.

L'eau sur la commune, quelques chiffres...

3 réservoirs :

- Sillien – altitude 360m – capacité 1400m³
- Clarafond – altitude 550m – capacité 553m³
- Fresenex – altitude 530m – capacité 400m³

29 km de réseau linéaire de distribution
(hors branchement)

Eau consommé : 130 000m³

Nombre d'abonnés : 1252

Volume vendu : 123 000m³



• Aménagement autour de la mairie

Coût des travaux : 450 000€

Parking, places, aménagement paysager.

Le parking de la mairie est désormais au nord du bâtiment, entre la mairie et le cimetière, accès par la route des ateliers communaux et du nouveau cimetière.

• **Accessibilité ERP, Etablissement Recevant du Public**
Conformément à la loi, les bâtiments publics doivent être accessibles par tous les usagers. 12 sites ont été diagnostiqués. Un agenda des travaux a été transmis à la préfecture. 5 sites sont aux normes : la mairie, la bibliothèque, les 2 écoles et la crèche.

4 sites sont à l'étude : la salle du moulin, le cimetière, l'église et le presbytère.

Sur 3 sites, les travaux sont à programmer : la salle polyvalente (2017), la maison Pollet (2016-2017), la maison Moggi.

• Maison Pollet

Les bungalows provisoires à côté du terrain de football servent de vestiaires.

Durée d'utilisation limitée à 2 ans.

En parallèle, une restructuration de la maison Pollet est nécessaire avec la mise aux normes.

La construction de nouveaux vestiaires accolés à la maison remplacera les bungalows.

• **Merlons de terre route de la Peysse / route des Terrailleurs**
afin d'empêcher le stationnement dangereux le long de ces routes. Les travaux sont réalisés par les employés communaux.

Maitrise d'œuvre attribuée au groupement FAURE-KEOPS-ADF-ROBERGON.

Montant des travaux 459 000€

Début des travaux : septembre 2016



Avant les travaux



Après les travaux

- **Renforcement du réseau d'eau potable de Clarafond**

Afin de satisfaire la demande grandissante en eau potable sur le secteur du chef lieu, le renforcement du réseau est nécessaire à partir du réservoir de Clarafond.

Merci aux propriétaires d'avoir accepté, par convention, les travaux sur leurs terrains.

Maitrise d'œuvre : Société BARON (Méry) – 8 700€ H.T.

Réalisation des travaux : Entreprise MAURO SAS (La Motte servolex) – 87 495.18€ H.T.



- **Stade de football et abords** – un grillage est présent autour du stade de football, les portails ont été rénovés. Afin de limiter les nuisances, l'ensemble est désormais fermé et non accessible durant l'été.

De même pour le city park, un panneau d'information précise les horaires d'utilisation (10h-22h).

LE SCOLAIRE

- **Année scolaire 2015-2016**, que s'est-il passé dans nos écoles ?

A la rentrée scolaire 2015/2016, 151 enfants étaient inscrits à l'école élémentaire répartis en 6 classes, et 101 à l'école maternelle, répartis en 4 classes.

Le restaurant scolaire, avec le choix d'un nouveau prestataire, a été fréquenté en moyenne par 115 enfants avec une pointe pouvant aller à 135, le jeudi.

Pour la garderie, une cinquantaine d'enfants fréquentent celle du soir.

Cette année encore, la commune a organisé gratuitement, les Temps d'Activités Périscolaires des vendredis après-midi de 13h 30 à 16h 30. La participation des enfants a été de 70% pour les élémentaires et de 65% pour les maternelles.

Cette année, les élèves de CE2 et de CM2 se sont vus remettre par la gendarmerie respectivement des « permis piéton » et des « permis internet », lors d'une rencontre en présence du Maire de la commune.



La classe de CE2 après la remise des permis piéton



La classe de CM2 après la remise des permis internet

• Que va-t-il se passer pour l'année scolaire 2016 – 2017 ?

Des logements sont en construction sur la commune, certains sont en cours de livraisons ou vont l'être dans les semaines à venir. Il s'avère déjà que les inscriptions scolaires sont croissantes. Aussi, l'école primaire se verra dotée dès cette rentrée 2016 d'une classe supplémentaire, le nombre passant à 7.

Pour l'école maternelle, une attention toute particulière est portée sur les effectifs pouvant varier dans les prochaines semaines.

Pour les TAP du vendredi après-midi, la fermeture prochaine de la salle polyvalente où se déroulaient les activités sportives, nous oblige à revoir le programme.

Toutes les activités seront regroupées dans les locaux et structures des écoles. Seront toujours proposés : sports, hip hop, arts plastiques, aide aux devoirs. ...

1ER CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 27 novembre 2015, tous les élèves de l'école primaire ont voté pour élire, parmi les 30 candidats des classes CM1 et CM2, les 9 membres du conseil municipal des enfants. Celui qui a obtenu le plus de voix a été déclaré maire, pour l'année scolaire 2015/2016.

Durant cette année, le conseil municipal des enfants a été entouré par les membres de la commission scolaire de la Mairie dont une enseignante est également conseillère municipale.



Actions / Projets :

Le CME a étudié les possibilités de réaménager le skatepark, à proximité de l'école, chemin du Fiolage et à organiser une après-midi récréative, lors du dernier TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de l'année scolaire.

PLANET' JEUNES

Depuis quelques semaines un nouveau site est accessible. www.planetjeunes.fr. Il permet de trouver toutes les informations nécessaires pour inscrire vos enfants aux activités proposées, par tranche d'âge, pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi pendant l'année scolaire.

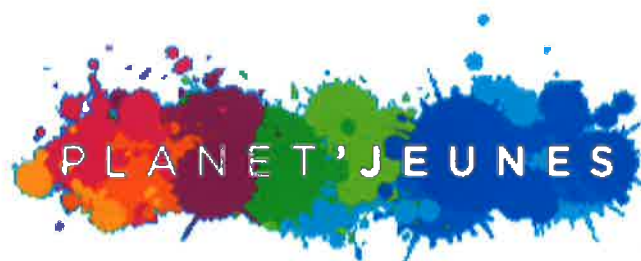
Vous découvrez également le nouveau logo du centre de loisirs, ainsi que la nouveauté 2016 : PLANET'FRIMOUSSE : accueil sans hébergement des 3/5 ans.

Ouvert cette année sur la commune de Voglans, ce nouveau centre sans hébergement accueille les enfants de 3 à 5 ans pendant les vacances scolaires.

Pourquoi à Voglans ? La commune dispose de locaux avec les

agréments nécessaires, le centre de Drumettaz-Clarafond ne pouvant accueillir plus d'enfants.

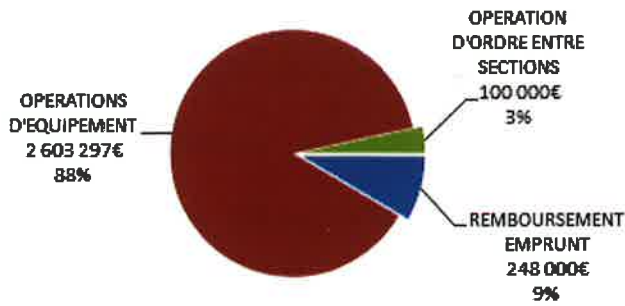
La commune de Méry entre dans la même démarche et proposera prochainement un lieu agréé, puis ce sera autour de la commune de Mouxy.



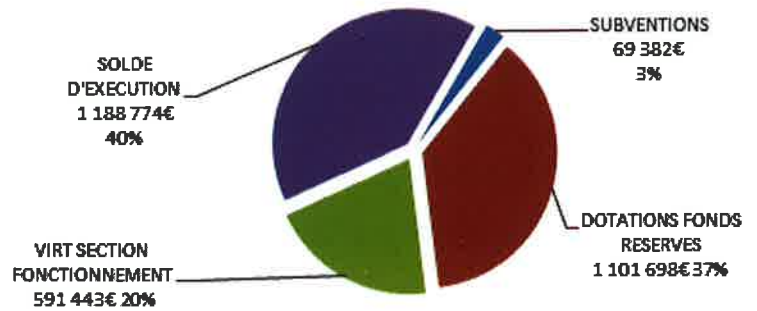
FINANCES

BUDGET GENERAL :

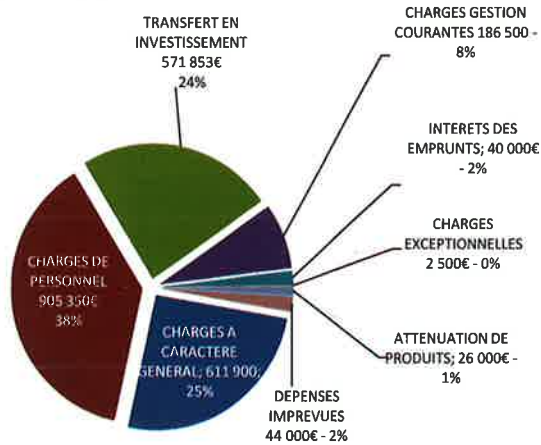
Dépenses investissement



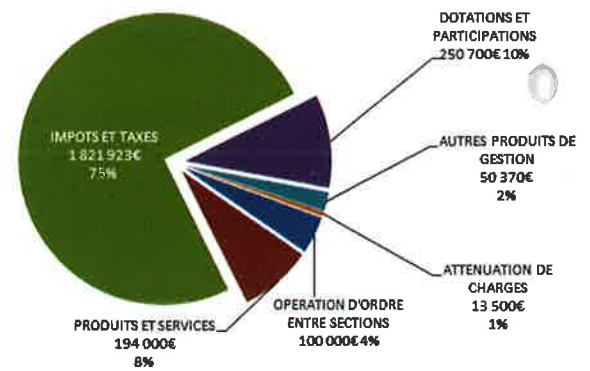
Recettes investissement



Dépenses fonctionnement

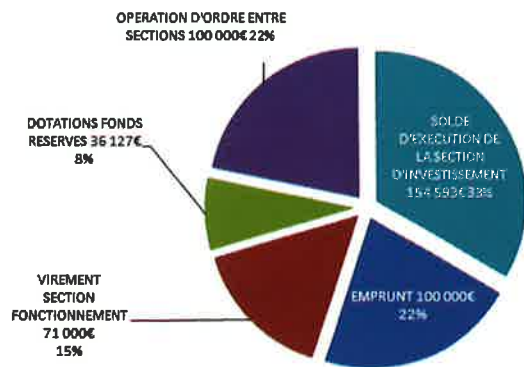


Recettes fonctionnement

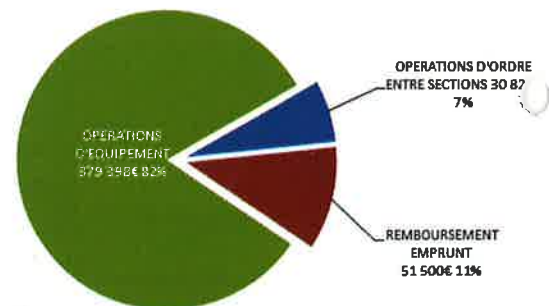


BUDGET DE L'EAU :

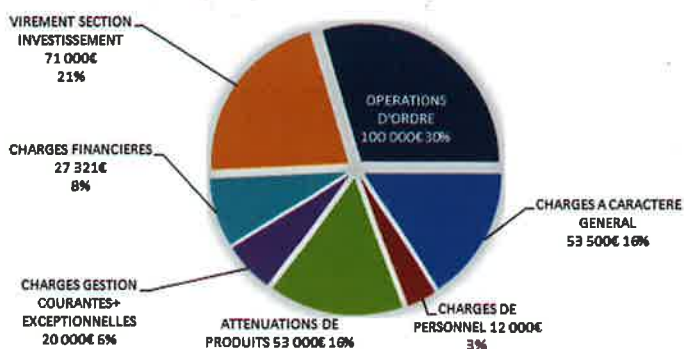
Dépenses investissement



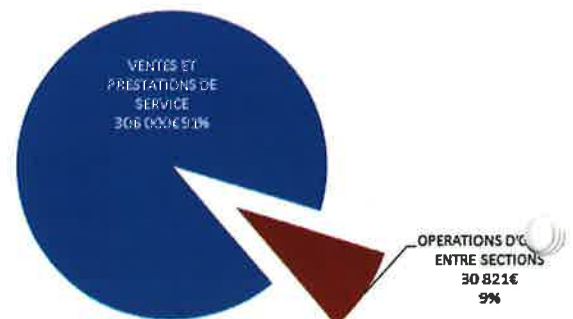
Recettes investissement



Dépenses fonctionnement



Recettes fonctionnement



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Les animations :

- 16 mars - Compagnie Caravelle a présenté « il vit »
- 19 mars – séance découverte de tai chi ▶
- 6 avril – les plantes médicinales de nos montagnes avec Gilles Hiobergary ▲
- 11 mai - présence de Quentin Lefebvre pour la sortie de Handman, tome 2
- Du 6 juin au 2 juillet – Exposition de peinture Diane Desnus et ateliers pour les enfants le 15 et 22 juin



Sol'livres aura lieu le dimanche 20 novembre 2016

- Le comité de sélection après étude des 8 dossiers reçus a choisi les associations :
- Comité pour Erfoud : projet d'aide à la création d'une bibliothèque dans le sud-Maroc
 - Toeega : projet d'aide à la création d'un collège de brousse au Burkina Faso

Vous pouvez déposer livres, CD, DVD, pour adultes et enfants, en bon état à la bibliothèque.

Renseignements : Bibliothèque : 04.79.63.69.04 – bmdrumettaz@gmail.com

ÉCONOMIE LOCALE

Qu'est-ce que la TLPE ?

Taxe Locale sur les enseignes et publicités extérieures instaurée sur la commune depuis 2012.

Pourquoi cette taxe ?

La TLPE constitue à la fois une source de revenus pour la collectivité mais c'est surtout un moyen de limiter les publicités intempestives sur le territoire.

En 2014, le revenu des taxes était de 32 600.70€, en 2015, 37 439.70€

Qui contrôle ?

La commune peut être amenée à vérifier les dimensions des enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires.

Rappel :

Les commerçants, associations, ... doivent obtenir l'accord de la mairie avant l'installation de panneaux ou banderoles.

De plus, un arrêté municipal interdit toute publicité sauvage sur la commune.

Ouverture des commerces le dimanche : dérogations

Les magasins présents sur la commune et où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pourront exceptionnellement supprimer ce repos le 4, 11 et 18 décembre 2016.



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET

Qu'est ce qui se passe à l'agglomération ?

- La Fusion, c'est officiel.

La loi du 7 août 2015 prévoyant notamment la rationalisation des périmètres des Intercommunalités et syndicats a abaissé le seuil de regroupement des collectivités à 15 000 habitants (5 000 auparavant)

Suite à la présentation du schéma de regroupement, présenté par le Préfet de Savoie le 12 octobre 2015, et après avis des conseils municipaux, la nouvelle agglomération sera effective à compter du 1er janvier 2017.

L'agglomération deviendra Grand Lac après modification des statuts et approbation par le conseil communautaire et les conseils municipaux. Elle sera alors composé de :

- 3 communes de la Communauté de Communes du Canton d'Albens, soit 8 500 habitants
- 8 communes de la Communauté de Communes de Chautagne, soit 5 000 habitants
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, soit 59 000 habitants

Au total, 28 communes et 72 500 habitants

De nouvelles élections auront lieu en début d'année 2017 afin d'élire un président et des vice-présidents.

Pour suivre les actualités de l'agglomération :

www.grand-lac.fr

<https://twitter.com/AggloLacBourget>

<https://www.facebook.com/agglo.lacdubourget/>

<https://www.youtube.com/channel/UCZ1JSPGYbVfrVwEB9S90v4Q>

[VfrVwEB9S90v4Q](https://www.youtube.com/channel/UCZ1JSPGYbVfrVwEB9S90v4Q)

Siège social :
1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS
Tel : 04.79.35.00.51 - Fax : 04.79.35.70.77
contact@grand-lac.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET



Transfert de la compétence Eau potable :

Loi du 7/08/2015 dite « loi NOTRe » a rendu obligatoire le transfert de la compétence « Eau potable » aux intercommunalités au 1er janvier 2020.

Au sein de l'agglomération, plusieurs contrats de gestion prendront fin d'ici le 30 juin 2018,

représentant la majorité des volumes d'eau produits et acheminés.

Après avis de l'ensemble des conseils municipaux des communes de l'agglomération, le transfert sera anticipé au 1/01/2017.



COLLECTE DES DÉCHETS, DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS : POUR RECYCLER PLUS

Communauté d'agglomération du Lac du Bourget
 Contact Service déchets : 04.79.35.00.51
<http://www.grand-lac.fr/environnement/dechets/>

Chaque point disposera d'au moins un conteneur ordures ménagères, un pour le tri des papiers, des petits cartons, des bouteilles plastiques et un pour le verre.

Le système de collecte va évoluer sur toute l'agglomération incitant au recyclage dans le cadre de la démarche Zéro Déchets / Zéro Gaspillages.

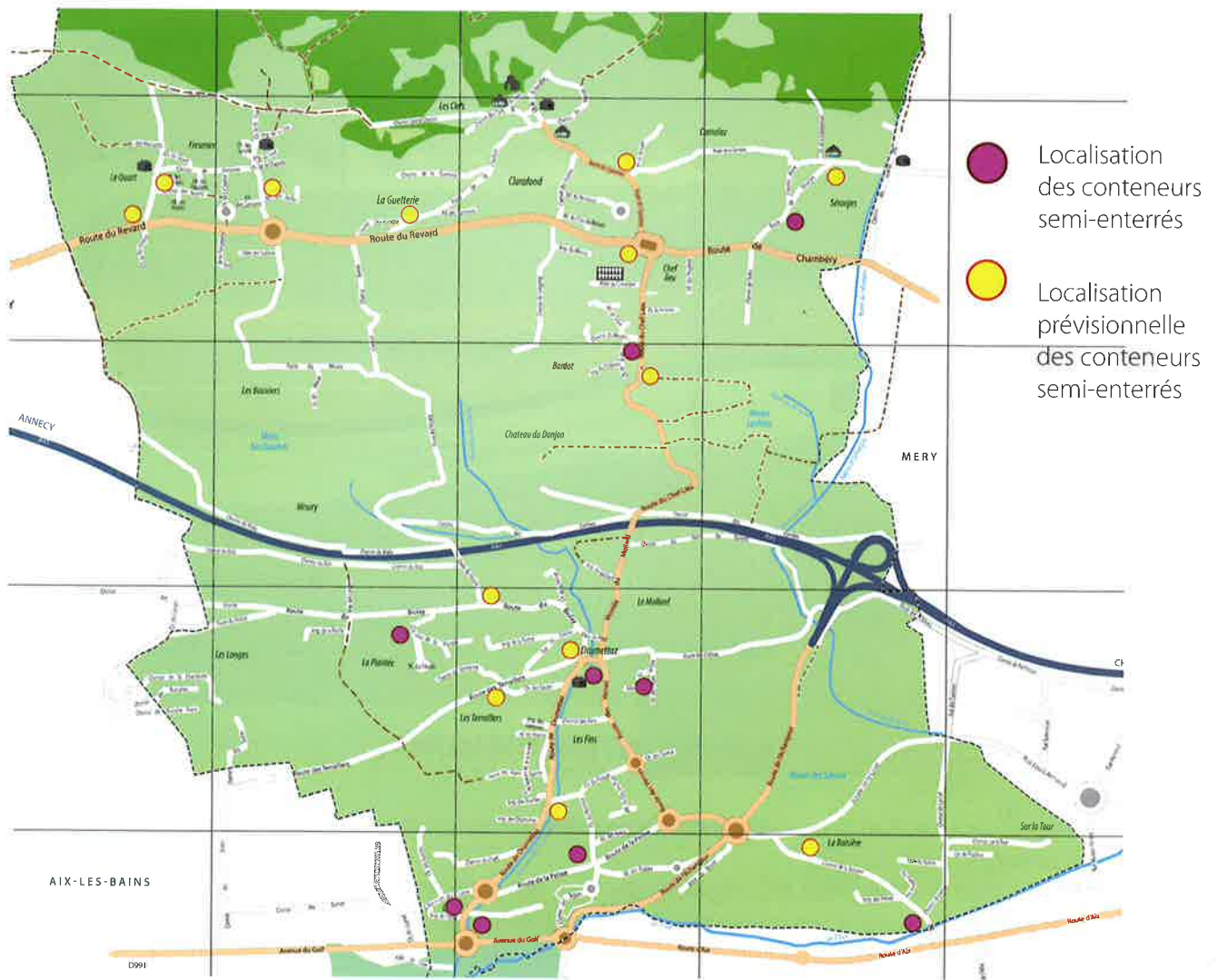
Dans les prochains mois, la commune sera totalement équipée de colonnes semi-enterrées, des conteneurs de tri de proximité.

Le saviez-vous ?

Une famille de 4 personnes produit en moyenne 140L de déchets par semaine.

En utilisant les services de tri, le volume peut baisser de 50%, et peut encore diminuer de 25% grâce au compostage des préparations culinaires.

Ainsi seulement 35L de déchets seront amenés chaque semaine à l'incinérateur.



Et le bruit ?

Le jour de la collecte, du bruit pendant quelques secondes, le temps que le conteneur se vide dans le camion de collecte.

Et la collecte ?

Le conteneur gris sera collecté 1 fois par semaine (au lieu de 2 jusqu'à maintenant), le conteneur jaune 1 fois tous les 15 jours et le conteneur vert 1 fois par trimestre.

Et l'odeur ?

Les bacs sont enterrés ce qui limite le dégagement d'odeurs. Mais il est nécessaire de déposer vos ordures ménagères en sacs fermés et de composter vos déchets fermentescibles afin de supprimer ces nuisances.

Et l'espace autour, sera-t-il propre ?

Les sites, les conteneurs et les tambours sont régulièrement nettoyés. Chaque utilisateur est toutefois responsable et doit continuer à respecter l'environnement dans lequel nous vivons tous ensemble.

RÉHABILITATION DE LA DÉCHETTERIE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

DÉCHETTERIE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

Prix des travaux pour les 3 déchetteries de l'agglomération (Drumettaz Clarafond - Grésy-sur-Aix et Bourget du lac) : 1 936 792€ pour le terrassement, maçonnerie et VRD, 79 406€ pour les clôtures et les portails, 13 441,74€ pour les aménagements paysagers, 75583,20€ pour la vidéosurveillance.

DÉCHETTERIE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

Chemin des Teppes

Tél. 04 79 35 63 61

Horaires d'ouverture
du 01/04 au 31/10

du lundi au samedi : 8h-11h45 et

14h-17h45 et dimanche : 9h-11h45

du 1/11 au 31/03

du lundi au samedi : 8h30-11h45 et

14h-17h15 et dimanche : 9h-11h45

■ Périètre actuel

■ Futur périètre

Dates prévisionnelles pouvant évoluer

Aménagement
d'une zone technique
SEPT 2016

Mise aux normes des garde-
corps et système de vidage
au niveau des bennes
NOV 2016

Élargissement du quai
DÉC 2016

Sortie actuelle

Entrée actuelle

Plateforme végétaux actuelle

CHEMIN DES TEPPEES

Création d'une plate-forme
pour les végétaux. Travaux en
juillet-août, ouverture en
SEPT 2016

Reconstruction du local
gardien et construction d'un
bâtiment technique
SEPT à DÉC 2016

Aménagement d'une voie
pour l'accès en déchetterie
SEPT à DÉC 2016

**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

LE PLUI : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Chaque commune dispose d'un document d'urbanisme précisant les zonages des parcelles. Ce document a beaucoup évolué ces dernières années.

Jusqu'en 2008, il y avait le «POS», Plan d'Occupation des Sols, qui a laissé place au «PLU», Plan Local d'Urbanisme et d'ici 2018, nous aurons le «PLUi», Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en cours d'élaboration.

L'avant-projet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été présenté au conseil municipal. Il précise les objectifs et projets de la collectivité locale à l'horizon de 10 à 20 ans, en matière d'urbanisme, de logement, de transports et déplacement, de développement économique et social, de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservations des ressources naturelles, de développement touristique et culturel, ...

Les habitants ont été conviés à une réunion publique, en mars dernier. D'autres réunions devraient avoir lieu cet automne (les dates, lieux et heures seront communiqués sur les prochaines feuilles mensuelles et sur le site internet).

Un registre de concertation est à votre disposition à l'accueil de la mairie, durant les horaires d'ouverture.

Renseignements : www.grand-lac.fr/urbanismehabitat/plui/ - 04.79.35.00.51



LES ASSOCIATIONS

Par la deuxième année, le calcul des subventions aux associations est effectué en fonction du nombre d'adhérents, de leurs âges, de leurs domiciles. L'enveloppe totale est de 20 000€.

LE COMITÉ DES FÊTES

14 février : Thé dansant

Remise du chèque des bénéfices d'un concert à l'association « Etat d'âmes »

2 juillet : Feu d'artifice et Bal en plein air



Prochain événement :
Thé dansant le 11 décembre



ADSS - AMICALE DÉTENTE SPORTIVE SAVOIE



6 mars - Bourse aux vélos

150 articles à la disposition du public.

Prochain événement : le 5 novembre
pour la soirée année 80



FESTIV'ART - THÉÂTRE

L'association a organisé son après-midi théâtre
le 3 avril 2016

Au programme :

Première partie : Danses folkloriques par les
Bourgetains de la Dent du Chat

Deuxième partie : « Panique chez les curistes »,
pièce jouée par notre troupe locale.



COMITÉ DE JUMELAGE – AVRIL : VOYAGE À SUTRI + VIDE GRENIER

Une semaine avant l'organisation du vide grenier, 20 habitants de notre commune se sont rendus à Sutri, dans le cadre du jumelage, du 14 au 17 avril 2016.

Rendez-vous l'année prochaine pour fêter les 20 ans du jumelage !



SOU DES ÉCOLES

Les parents d'élèves bénévoles ont encore cette année, organisé le week end aux fours, les failles (le 30 avril) et la kermesse (le 25 juin), afin de contribuer financièrement à la réalisation d'activités pour les enfants des écoles.



ART À FOND : EXPOSITION LE 12 JUIN

Une belle exposition des tableaux des artistes de l'association.

Participation de la chorale la Barcarole.



CONCOURS DE L'ÉTALON LE 22 MAI

300 participants dont plus de 20 adhérents de l'association locale.

Plusieurs catégories, Club 1, 2, 3, 4, Poney 1, 2, 3, 4, Club Elite et Poney Elite.

Bravo à eux pour le spectacle !

Une nouvelle association sur la commune

DRUMA GYM :

Activités sportives, chacun son rythme.
Etirements du corps et du dos, marche, gym selon les capacités physiques de chacun.

Contact : Lorédana GILBERT au 06.62.04.65.59